

L'an deux mille quatorze, le lundi 22 septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

N°2014/09/002

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 septembre 2014

**OBJET : FINANCES
TARIFS COMMUNAUX
Salle polyvalente**

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, LAHILLE Bertrand, DUPOUX Jean Luc, GONTAUD Anne Marie, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, VERDIE Jean Marc, ROQUIGNY Martine, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, HERNANDEZ Alfred, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

CLAIR Christine à DUPOUX Jean Luc
CZAPLICKI Thierry à THULLIEZ Angèle
DALBY Raphaël à GONTAUD Anne Marie
ROUGE Jean Hubert à MINVIELLE-REA Corinne

ABSENTS EXCUSÉS : MARQUES Ana, BOURGEOIS Mélanie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 septembre 2013, nous avons fixé les tarifs d'utilisation de la **SALLE POLYVALENTE**, ainsi qu'il suit :

TARIFS	MONTANT EUROS
Utilisation par des associations de L'Isle Jourdain et de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	170,00
Utilisation par des particuliers de l'Isle Jourdain et de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	350,00
Utilisation par des particuliers hors Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	400,00
Utilisation par des associations hors Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine CCGT de l'Isle Jourdain	350,00
Cauton association	170,00
Cauton particuliers	600,00
Intervention des Services Techniques Municipaux	80,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs ainsi qu'il suit :

TARIFS	MONTANT EUROS
Utilisation par des associations de L'Isle Jourdain	170,00
Utilisation par des associations hors l'Isle Jourdain	250,00
Utilisation par des particuliers de l'Isle Jourdain	350,00
Utilisation par des particulier hors l'Isle Jourdain	400,00
Cauton association	170,00
Cauton particuliers	600,00
Utilisation pour des activités à but non lucratif	Gratuité
Intervention des Services Techniques Municipaux	80,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
- **ADOpte les tarifs précités à compter du 1^{er} Janvier 2015,**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.**

Ainsi délibéré et signé

La présente délibération a été affichée le 2/10/14

Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 2/10/14

Expédiée à la Préfecture le 2/10/14

LE MAIRE

Francis IDRAC

